Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260710-DEL_76_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**
Date d'affichage de la convocation : **02 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEBAS Sophie, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.

Absente excusée : GASCOIN Laurence (a donné procuration à Mireille CAZIN), GALLAIS Luc (a donné procuration à Pascal BESSIN) et LEMARIÉ Maxence (a donné procuration à Léa THARAULT),

Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme FIZELIER Christelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°76-2026 DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNÉE 2027
Nomenclature : 4.1 Personnels titulaires de la FPT

NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Mme le Maire précise au Conseil municipal que notre commune sera recensée en 2027 du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027. Il est demandé de désigner le coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population. Mme le Maire propose de nommer Mme Goussé Anne-Marie, secrétaire de mairie.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'Assemblée :

- **DÉCIDE** de nommer Mme Goussé Anne-Marie, Attaché territorial, en qualité de coordonnateur communal pour cette enquête de recensement. Elle sera assistée dans ses fonctions par Mme Héry Léna, Adjoint Administratif.

Leurs obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par la loi n°51-711 du 7 juin 1951 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

- **CHARGE** Mme le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 07 juillet 2026.

Le Maire,
Mme Mireille CAZIN